



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
SAINT-NAZAIRE

## GIE - PROROGATION DE L'IMMATRICULATION POUR LES BESOINS DE LA LIQUIDATION DANS UN GIE EN DISSOLUTION

---

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé sur le site <https://www.infogreffe.fr/formalites/modifier-une-entreprise>

### Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du représentant légal s'il n'effectue pas lui-même la formalité

N.B : Il est rappelé que la prorogation de l'immatriculation pour les besoins de la liquidation est valable un an sauf renouvellement d'année en année.

### Coût

| Emoluments du Greffe (HT) | Débours / Frais postaux | TVA   | INPI  | BODACC | Tarif (TTC) |
|---------------------------|-------------------------|-------|-------|--------|-------------|
| 44,48 €                   | 0 €                     | 8,9 € | 5,9 € | 0 €    | 59,28 €     |